

prêt. Il se peut qu'il ait été entre les mains de certains de nos fonctionnaires, mais pour ma part, je n'en ai pris connaissance que quelques jours avant la présentation du budget.

En ce qui concerne la deuxième partie de la question, le gouvernement n'a pas encore annoncé de décision à propos de la recommandation. Je dois dire que le cabinet l'a déjà étudiée et j'espère que nous pourrions prendre une décision incessamment.

LA POSSIBILITÉ DE LIMITATION DES MAJORATIONS À \$2,400

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, cette histoire de quatre mois vient du fait que le rapport est daté du 31 mars de cette année, c'est-à-dire qu'il y aura quatre mois dans trois jours. A la lumière des lignes directrices qu'a recommandées le ministre des Finances dans son désir de freiner l'inflation, mesures qui précisent qu'aucune augmentation ne devrait dépasser \$2,400, le premier ministre peut-il assurer à la Chambre que toute hausse de traitement que le gouvernement pourrait accorder éventuellement aux cadres n'excédera pas ce montant?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, pour ce qui est de la date elle-même, j'ai donné une explication. J'ajouterai, pour la gouverne du député, que les augmentations que nous avons traditionnellement accordées datent du 1^{er} avril, et donc quelle que soit la date de présentation du rapport, s'il y a des hausses de recommandées, elles seront rétroactives au 1^{er} avril.

Quant au montant de ces majorations, tout en prenant bonne note de la recommandation du député, je tiens à souligner qu'il serait assez injuste d'assujettir à un éventail de niveaux les lignes directrices visant la Fonction publique et qui n'ont pas été généralement acceptées par les contribuables. Bien entendu, nous les députés, avons fixé une limite de 7 p. 100 à nos hausses de traitement, mais je fais remarquer au député que cet exemple n'a pas été suivi dans l'ensemble et, par conséquent, je ne voudrais pas prendre un engagement de cette nature avant que nous n'ayons étudié le rapport d'une façon plus détaillée et pris une décision.

DEMANDE DE RENVOI DU RAPPORT SUR LA RÉMUNÉRATION DES HAUTS FONCTIONNAIRES AU COMITÉ—LE FREINAGE DE L'ACCROISSEMENT DE L'EFFECTIF DES CADRES SUPÉRIEURS

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, si le premier ministre n'adhère pas à ces principes, suivra-t-il la suggestion du député de Winnipeg-Nord-Centre, soit de ramener les recommandations devant le Parlement avant d'agir? A ce propos, le groupe consultatif ayant qualifié d'excessif le taux de croissance de la catégorie de la direction dans la Fonction publique, qui est d'environ 82 p. 100 depuis 1970 comparativement à un taux d'accroissement général de seulement 27 p. 100 dans la Fonction publique, le premier ministre informerai-t-il la Chambre des mesures que le gouvernement prend pour freiner cette expansion importante de la catégorie de la direction?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je crois que la critique de la Commission Lambert est justifiée. Je signale avec fierté que le président du Conseil du Trésor a prévu bien des mois à l'avance les conclusions de la Commission Lambert et l'automne

Questions orales

dernier, il a annoncé des directives quant au taux de croissance de la Fonction publique. Le chiffre pour le premier trimestre de 1975 révèle, en fait, que le taux que nous croyions excessif a été ramené à un très faible niveau. Je n'ai pas le chiffre exact sous les yeux, mais le président du Conseil du Trésor pourrait le communiquer au député. C'est une critique bien fondée dont nous avons tenu compte.

* * *

[Français]

LES COMMUNICATIONS

LA CÂBLOVISION—ON DEMANDE S'IL Y A EU DES CONSULTATIONS AVEC LES DIRIGEANTS ET LES ORGANISMES DU QUÉBEC

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Communications.

Le ministre dirait-il si, depuis la dernière Conférence des ministres des communications des provinces, il a reçu des avis ou des communications du premier ministre du Québec, se rapportant au litige fédéral-provincial au sujet des télécommunications en général, et de la câblodiffusion en particulier?

L'hon. Gérard Pelletier (ministre des Communications): Non, monsieur le président.

M. Matte: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Le ministre dirait-il à la Chambre s'il a bel et bien reçu des instances de la Jeune Chambre de Commerce du Québec en particulier, et de l'Association même des Jeunes libéraux du Québec, qui s'opposent à l'attitude du ministre?

M. Pelletier (Hochelaga): Monsieur le président, j'ai reçu des copies de messages adressés au premier ministre du Canada et au premier ministre du Québec mais, sauf défaut de mémoire, je n'ai pas reçu de communications qui m'étaient adressées en propre.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA CONFÉRENCE D'HELSINKI—LA POSSIBILITÉ DE DISCUSSION DE LA PROTECTION DES RÉSERVES DE POISSONS ET DE CÉTACÉS AU-DELÀ DU PLATEAU CONTINENTAL

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, ma question a trait à la série de questions posées au premier ministre à propos de son voyage. Il a dit qu'il comptait aborder la question de la limite de 200 milles avec le chef de la délégation soviétique. Nous dirait-il donc s'il parlera notamment de la nécessité de restreindre la pêche au-delà de la limite de 200 milles ou du plateau continental, c'est-à-dire en haute mer, afin de protéger en particulier les espèces menacées d'extinction comme le saumon et la baleine?